

## PÊCHERIES

SUR LES

## CÔTES de TERRENEUVE et du LABRADOR.

CHAMBRE D'ASSEMBLÉE,

TERRENEUVE, 2 mars 1857.

Monsieur,—J'ai l'honneur, par ordre de la chambre d'assemblée de cette colonie, de vous transmettre les documents suivants qui renferment une question qu'elle désire soumettre à la considération de la chambre d'assemblée de votre province :—Copie de la convention entre la Grande Bretagne et la France, relativement aux pêcheries sur les côtes de Terre-Neuve et du Labrador; copie de la dépêche du secrétaire d'état accompagnant la correspondance échangée relativement à la convention, entre le gouvernement de Sa Majesté et les divers gouverneurs de cette colonie; copie des résolutions et de l'adresse de l'assemblée protestant contre la dite convention.

Vous observerez en faisant la lecture de ces documents, que le gouvernement britannique a fait une convention avec la France, par laquelle des concessions très importantes de droits de pêche sur la côte de cette île et celle du Labrador sont faites à cette dernière puissance. L'opération de cette mesure aura certainement, comme on le croit, l'effet de dépeupler cette colonie de ses habitants anglais, et, comme conséquence directe, la possession de Terre-Neuve retournera à une puissance étrangère. Les français ne se livrent à la pêche sur cette côte que dans le but de se livrer à la marine, et le gouvernement impérial contribue largement à encourager cet objet national. Nous faisons la pêche comme spéculation commerciale, au moyen de l'entreprise privée, et jusqu'à ce jour nous avons eu beaucoup à souffrir de leur compétition inégale.

Sous l'influence de privilèges aussi étendus que ceux qui sont conférés par cette convention, nos hommes les plus éminents sont d'opinion que notre commerce et notre industrie vont succomber devant les difficultés qui se présentent.

L'intervention directe des Français dans nos affaires, d'un côté, et l'accroissement de leur commerce supporté par des primes, d'un autre côté, tout en diminuant le montant de nos produits, auront pour effet inévitable de réduire cette industrie, déjà peu considérable, à une valeur relative encore moindre qu'auparavant.

La Nouvelle-Ecosse a des intérêts considérables sur les côtes où cette convention offre de donner aux sujets de la France des droits concurrents de pêche, et cette mesure produira pour elle les mêmes résultats que nous anticipons, mais en proportion de ces mêmes intérêts.

Cet acte du gouvernement britannique a été accueilli avec des sentiments communs d'indignation et d'épouvante, et il peut d'autant moins pallier cette concession aux Français, que les conséquences d'une pareille mesure ont été fréquemment exposées dans les dépêches du gouvernement local.

